

For immediate release:  
May 27, 2009

## **City endorses interest arbitration for transit workers**

**Ottawa** – City Council has endorsed a joint union-management proposal that will prevent transit strikes or lockouts by settling future unresolved labour negotiations with the Amalgamated Transit Union (ATU) Local 279 through interest arbitration. The proposal must still be ratified by the Local's membership.

“We all saw first hand how difficult this winter's transit strike was for the people who live and work in Ottawa,” said Acting Mayor Michel Bellemare. “Council wants to be sure that the residents and the businesses of this city will never have to go through another transit strike. Ever.”

Interest arbitration is a process for parties negotiating a collective agreement to have their bargaining disputes resolved by an independent third party. It also eliminates the ability for either side in a labour negotiation dispute to strike or lockout.

If the ATU Local 279 membership also endorses interest arbitration in its vote next month, they will join virtually all unionized City staff in resolving negotiations without service disruption. Interest arbitration has not resulted in the awarding of larger contract settlements compared to other major cities.

Since the strike, the City's senior management and the ATU leadership have been discussing the importance of transit service to the public and the need to improve the union-employer relationship with the goal of preventing the loss of transit service in the future. These discussions have led to a joint proposal to adopt interest arbitration as a means of resolving future collective bargaining disputes.

“This proposal has been put forward as a way of resolving future disputes between the parties in a way that avoids hardship to the public, to the City and our membership,” said André Cornellier, president of ATU Local 279.

This proposal was presented to Council this afternoon.

“Our experience at the City of Ottawa shows that settlements through arbitration have not resulted in wage settlements that are above the norm,” said Transit Committee Chair Alex Cullen. “And we know the price of a service disruption is just too high. This is a welcome step.”

-30-

### **For more information:**

Media contact  
613-580-2450

Public inquiries  
3-1-1

---

Pour diffusion immédiate :

Le 27 mai 2009

# **La Ville appuie l'arbitrage de différends pour les travailleurs du transport en commun**

**Ottawa** – Le Conseil municipal d'Ottawa a appuyé une proposition conjointe de la direction et du syndicat qui permettra de prévenir toute grève du transport en commun ou tout lock-out en réglant toute future négociation de travail litigieuse avec la section locale 279 du Syndicat uni du transport (SUT) par le biais de l'arbitrage de différends. La proposition doit être ratifiée par les membres de la section locale.

« Nous avons tous constaté effectivement combien difficile s'est révélée la grève du transport en commun de cet hiver pour les personnes qui vivent et travaillent à Ottawa », a déclaré le maire par intérim, Michel Bellemare. « Le Conseil veut s'assurer que les résidents et les entreprises de cette ville n'auront plus jamais, au grand jamais, à vivre une autre grève du transport en commun. »

L'arbitrage de différends est un processus qui permet aux parties négociant une convention collective d'avoir leurs désaccords résolus par une tierce partie. De plus, la capacité de se mettre en grève ou en lock-out se trouve éliminée pour ces deux parties.

Si les membres de la section locale 279 du SUT appuient également l'arbitrage de différends au cours du vote qui aura lieu le mois prochain, ils joindront les rangs de pratiquement tout le personnel syndiqué de la Ville qui résoud les négociations sans interruption de service. L'arbitrage de différends n'a pas résulté dans l'octroi de meilleures conventions par rapport aux autres villes importantes.

Depuis la grève, la haute direction de la Ville et les dirigeants du SUT discutent de l'importance du service de transport en commun pour le public et du besoin d'améliorer les relations syndicat-employeur dans l'objectif d'éviter toute perte du service à l'avenir. Ces discussions ont abouti à une proposition conjointe visant à adopter l'arbitrage de différends comme moyen de résoudre tout futur conflit relatif aux négociations collectives.

« Cette proposition a été mise de l'avant en tant que moyen de résoudre tout futur conflit entre les parties de façon à éviter tout préjudice au public, à la Ville et à nos membres », a expliqué André Cornelier, président de la section locale 279 du SUT.

Cette proposition a été présentée au Conseil cet après-midi.

« Notre expérience à la Ville d'Ottawa montre que les règlements par arbitrage n'ont pas engendré d'accords salariaux au-dessus des normes », a affirmé le président du Comité du transport en commun, Alex Cullen. « Et nous savons que le prix d'une interruption de service est tout simplement trop élevé. C'est une mesure bienvenue. »

-30-

## **Renseignements**

Médias

613-580-2450

Grand public

3-1-1

